



Retrait de revalorisation suite à démission

Par **Alain94**, le **29/07/2014** à **10:07**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car il y a quelques semaines mes managers sont venu me voir pour m'annoncer qu'ils souhaitaient revaloriser mon salaire. Cette revalorisation a été actée pour le mois de juillet mais actée par mail seulement.

Quelques jours après j'ai posé ma démission, étant cadre, j'ai une période de préavis de 3mois.

Aujourd'hui, cette revalorisation n'a pas été prise en compte dans mon salaire..

L'employeur est il tenu de me donner cette revalorisation? Si oui quels sont mes droits, est ce qu'un mail avec tout les responsable en copie est une preuve suffisante?

Merci d'avance pour votre aide!

Par **P.M.**, le **30/07/2014** à **09:46**

Bonjour,

Ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécie s'il en était saisi et si l'employeur ne conteste pas l'origine du mail...